

L'AMOPA organise le Prix « Mon CV vidéo » à destination des jeunes inscrits en formation de 1ère ou terminale Bac pro en lycée professionnel public ou privé sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti et en CFA, en formation initiale. L'objectif de ce Prix est de contribuer à la préparation de recherche d'un stage pour les jeunes en première ou d'un premier emploi pour les jeunes en terminale. Ces deux Prix s'inscrivent dans les programmes de formation.

Règlement

Le Prix « Mon CV vidéo » consiste en une **présentation orale, filmée** dans le cadre de la formation du candidat sous couvert d'un membre du lycée professionnel ou du CFA.

Pour les candidat.e.s de 1^{ère} bac professionnel, la prestation orale comportera la présentation du ou de la candidat.e. (identité, parcours de formation, compétences professionnelles et qualités personnelles) et la démonstration **d'un geste professionnel** maîtrisé qui caractérise son profil.

Pour les candidats de terminale bac professionnel, la prestation orale comportera la présentation du ou de la candidat.e, un court exposé de **son projet réalisé dans le cadre de sa formation** et l'analyse de ce dernier.

Pour les deux Prix, l'enregistrement ne devra pas excéder **3 minutes** et la prestation sera évaluée selon les critères de clarté de présentation, de qualité de l'oral, de maîtrise des compétences professionnelles et de motivation du candidat.

Les deux Prix concernent **toutes les spécialités professionnelles**. Une classe d'un même établissement ne pourra présenter plus de **deux candidats**. Au cas où le nombre de candidat.e.s serait supérieur, une présélection devra s'opérer au sein de la classe.

L'enregistrement vidéo sera envoyé selon les modalités communiquées aux préinscrits avant le 3 avril 2026 (Date limite d'envoi) accompagné de la fiche indiquant le nom, le prénom du/de la candidat.e, sa classe, le niveau et la formation professionnelle concernés, le nom et la fonction de l'enseignant.e ou format.eur.ice, le nom de l'établissement de formation avec les coordonnées (postales, téléphoniques et adresse mail).

Pour les deux Prix, **une préinscription** de la classe est obligatoire. L'enseignant ou le formateur devra transmettre la fiche ci-jointe **au plus tard le 17 novembre 2025** à l'adresse Moncvvideo.amopa@gmail.com

Les lauréats sélectionnés au niveau départemental pourront concourir au Prix national qui récompensera les meilleures présentations orales (Récompense définie par le jury).

Les décisions du jury seront sans appel. Les prestations orales enregistrées pourront être vues dans le cadre du Prix « Mon CV Vidéo » par des membres de l'AMOPA, de l'Éducation nationale et des partenaires professionnels.

L'autorisation du droit à l'image et à la voix communiquée aux préinscrits sera à transmettre avec l'envoi de l'enregistrement vidéo. La participation aux Prix implique l'acceptation par l'auteur du présent règlement. Tous renseignements complémentaires sont à demander au président de jury à l'adresse : Moncvvideo.amopa@gmail.com